



Les Écoles doctorales

Titulaires d'un master, les étudiant·e·s peuvent demander leur inscription en doctorat.

Formation doctorale

La thèse dure 3 ans lorsque les études sont financées par un contrat doctoral ou via le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche, qui correspond à une thèse financée par une entreprise) ; elle peut durer jusqu'à 6 ans lorsque c'est le·la doctorant·e lui·elle-même qui finance ses études (dite « thèse à mi-temps »).

Pour s'inscrire en thèse, le candidat doit soumettre au conseil de l'École doctorale un projet de recherche validé par son·sa futur·e directeur·rice. Peuvent diriger des recherches en thèse : les professeur·e·s des universités, les maître·sse·s de conférences habilité·e·s à diriger des recherche (HDR), et, sur dérogation accordée par le Commission de la recherche de l'établissement, des maître·sse·s de conférences non HDR ; le·la directeur·rice de thèse doit être membre permanent d'une unité de recherche rattachée à l'École doctorale au sein de laquelle la thèse est envisagée.

La formation doctorale est une formation à la recherche et par la recherche : cette formulation indique la dimension d'autoformation, réalisée sous la responsabilité du·de la directeur·rice de recherche.

Écoles doctorales

Depuis la rentrée 2022, de nouvelles écoles doctorales (ED) ont été créées et accueillent les doctorant·es de l'université Rennes 2 :

- [ED Arts, Lettres, Langues - Bretagne \(ALL-Bretagne\)](#), dont l'université Rennes 2 assure la direction
- [ED Espaces, Sociétés, Civilisations \(ESC\)](#), dont l'université Rennes 2 assure la direction
- [ED Éducation, Langage, Interactions, Cognition, Clinique, Expertise \(ELICCE\)](#), dont l'université Rennes 2 assure la direction
- [ED Mathématiques, Télécommunications, Informatique, Signal, Systèmes, Électronique \(MATISSE\)](#)
- [ED Sciences de la Vie et de la Santé \(SVS\)](#)
- [ED Droit et Science Politique Bretagne \(DSP\)](#)
- [ED Économie et Gestion \(EDGE\)](#)